



PRÉSENTATION

Le présent règlement a pour vocation d'établir des règles simples dans les dépenses liées aux activités sportives de la ligue SUD PACA. Il fixe un barème commun de financement et de remboursement sur les différentes activités inscrites au calendrier sportif avec un numéro d'agrément, tant pour les associations que pour les licenciés. La participation à des actions civiles à titre individuel ne donne droit à aucune prise en charge de frais de transport même sous couvert d'une convocation officielle issue de la ligue SUD PACA.

A - Prise en charge du transport des licenciés en métropole sur les activités régionales

Conditions requises

- Être convoqué et participer à une activité sportive prévue au calendrier de la Ligue SUD PACA de la FSPN.
- Avoir renseigné et transmis à la ligue la demande d'autorisation pour utiliser un véhicule, disponible en téléchargement sur le site :

<https://www.sportpolice.fr/ligues-regionales/sud/telechargements/>

- Transmettre le formulaire de remboursement avec tous les justificatifs nécessaires (**en format PDF uniquement**), dans un délais maximum de quinze jours ouvrés après la date de l'évènement et avant le 15/12 de chaque année pour les évènements prévus à partir du 1^{er} décembre de l'année en cours.
- Transmettre son RIB

Calcul de l'indemnité

Sur la base **de la note de frais Mappy** à hauteur de 80% des frais indiqués. Départ aller-retour depuis le lieu de résidence jusqu'à l'adresse de l'évènement (Joindre tous les justificatifs de paiement en PDF uniquement). Montant minimum de 30€/trajet Aller-retour pour la prise en charge.

Coefficient de covoiturage applicable :

- 1 passager – coefficient de majoration de 0.10
- 2 passager – coefficient de majoration de 0.15
- 3 passagers et plus – coefficient de majoration de 0.20

Un dossier non conforme ou hors délais sera refusé.

B - Prise en charge du transport des licenciés depuis la Corse sur les activités régionales

Conditions requises

- Être convoqué et participer à une activité sportive prévue au calendrier de la Ligue SUD PACA de la FSPN.
- Avoir renseigné et transmis à la ligue la demande d'autorisation pour utiliser un véhicule, disponible en téléchargement sur le site :

<https://www.sportpolice.fr/ligues-regionales/sud/telechargements/>

- Transmettre le formulaire de remboursement avec tous les justificatifs nécessaires (**en format PDF uniquement**), dans un délai maximum de quinze jours ouvrés après la date de l'évènement et avant le 15/12 de chaque année pour les évènements prévus à partir du 1^{er} décembre de l'année en cours.
- Transmettre son RIB

Calcul de l'indemnité

Prise en charge de 80% du montant des billets d'avion au tarif résident.

(vol aller/retour) .

Prise en charge de l'intégralité des frais engagés pour la location de véhicule (CAT A -> C) sur le continent.

C - Participation financière de la ligue SUD PACA pour la réalisation d'activité régionale

L'organisation d'un championnat régional par une association nécessite l'inscription de l'activité au calendrier sportif de la ligue. Celui-ci est établi et discuté en fin d'année pour l'année suivante par la commission sportive. Il est évolutif tout au long de l'année en cours afin de s'adapter aux contraintes diverses.

La rédaction d'une plaquette de présentation est obligatoire et doit fixer les règles de la journée (lieux, dates, personnes responsables de l'organisation, règlement de la compétition, **affichage des partenaires fédéraux**,...).

L'association peut fixer un montant de participation pour le licencié, si tel est le cas, celui-ci ne peut être inférieur à 5€.

La plaquette définitive devra parvenir à la ligue SUD PACA de la FSPN sur la boîte mail fspn-sud@sportpolice.fr , au plus tard 1 mois avant la date de l'évènement la ligue se chargera de la diffusion auprès des associations affiliées.

Chaque association affiliée à la ligue SUD PACA de la FSPN, organisant une activité régionale se verra allouée la somme forfaitaire de 250€.

Si des repas devaient être délivrés, un montant maximum de 8€ par participant, obligatoirement licencié, viendrait compléter cette allocation sur présentation de facture avec un calcul au prorata.

Conditions particulières

Certaines activités peuvent engendrer des coûts plus élevés non supportables par l'association organisatrice. La ligue SUD PACA étudiera toute demande d'accompagnement financier supplémentaire permettant la bonne réalisation de ces projets.

D - Prise en charge des frais liés aux Championnats de France Police

Les licenciés sélectionnés pour représenter la ligue SUD PACA lors des activités nationales prévues au calendrier fédéral doivent s'acquitter d'une somme forfaitaire de 10€ par jour de compétition. Charge est donnée au CTL de récupérer les cotisations et de les transmettre avant départ au RAF de la ligue.

Conditions générales

Hébergement et restauration

La Ligue SUD PACA prend à sa charge un montant forfaitaire pour l'hébergement et la restauration de son équipe régionale. Ce montant est calculé chaque année en fonction du budget alloué par le siège fédéral et du calendrier sportif.

Transport vers le lieu de compétition

La ligue SUD PACA prend en charge le transport de son équipe régionale vers le lieu de la compétition depuis le point de rendez-vous fixé avec le CTL.

- En fournissant un ou des véhicules dans la mesure où ils sont disponibles
- En prenant en charge l'intégralité des dépenses liées au déplacement sous couvert de transmettre les justificatifs de paiement.

Conditions particulières

Compétiteurs hors métropole

La ligue SUD PACA s'engage à prendre en charge l'intégralité du transport **d'un seul participant par région** hors métropole (Corse exclue).

L'arrivée se faisant la veille de la compétition et le départ au plus tard le lendemain de celle-ci.

Les conditions d'hébergement sont identiques aux conditions générales.

Ces dispositions peuvent subir des restrictions en fonction des contraintes budgétaires annuelles.

